

Le 26 novembre 2018

Visual Arts Alliance / Alliance pour les arts visuels

Mémoire présenté au Comité permanent du patrimoine canadien de la Chambre des communes dans le cadre de son étude sur *les modèles de rémunération des artistes et des industries créatives dans le contexte du droit d'auteur*.

Table des matières

- 1) Résumé du discours prononcé devant le Comité le 30 octobre 2018
- 2) Recommandations
- 3) Réponses écrites aux questions posées par les membres du Comité le 30 octobre

1) Résumé du discours prononcé de vive voix devant le Comité

Introduction

Je m'appelle Emmanuel Madan. Je suis un artiste professionnel depuis 20 ans, et mes œuvres ont été présentées dans les grandes galeries et les grands musées du Canada et du monde entier.

Depuis 2014, je suis également le directeur de l'Alliance des arts médiatiques indépendants, ou l'AAMI. L'AAMI est le représentant national des secteurs du cinéma, de la vidéo, de l'art numérique et de l'art du son au Canada. Par l'entremise de nos quelque 100 organismes membres répartis dans 10 provinces et 2 territoires, nous desservons plus de 16 000 artistes et travailleurs culturels indépendants des médias.

On m'a demandé de comparaître aujourd'hui au nom de l'**Alliance pour les arts visuels**, le consortium d'organismes artistiques nationaux dont l'AAMI fait partie. L'Alliance pour les arts visuels (AAV) regroupe 14 organismes nationaux de services artistiques dans les domaines des arts visuels, des arts médiatiques et de l'artisanat. Nos groupes constitutifs représentent des artistes, des conservateurs, des musées d'art, des centres gérés par des artistes et des marchands d'art. Nous sommes en activité depuis novembre 2007, date à laquelle nous avons organisé pour la première fois un sommet national sur les arts visuels.

[Art Dealers Association of Canada](#) | [Association des marchands d'art du Canada](#) — [Artist-Run Centres and Collectives Conference](#) | [Conférence des collectifs et des centres d'artistes autogérés](#) — [Association des groupes en arts visuels francophones](#) — [Canadian Artists Representation](#) | [Front des artistes canadiens](#) — [Canadian Art Gallery Educators](#) — [Canadian Art Museum Directors' Organization](#) | [Organisation des directeurs des musées d'art canadiens](#) — [Canadian Craft Federation](#) | [Fédération canadienne des métiers d'art](#) — [Canadian Museums Association](#) | [Association des musées canadiens](#) — [Canadian Society for Education through Art](#) | [Société canadienne d'éducation par l'art](#) — [Independent Media Arts Alliance](#) | [Alliance des arts médiatiques indépendants](#) — [Regroupement des artistes en arts visuels du Québec](#) — [Royal Canadian Academy of Arts](#) | [Académie royale des arts du Canada](#) — [University and College Art Galleries Association of Canada](#) | [Association canadienne des galeries d'art collégiales et universitaires](#) — [www.visualartsvisuels.ca](#) | [info@visualartsvisuels.ca](#)

C.P. 125, succ. C, Montréal (Québec) H2L 4J7

Le modèle n'a jamais été viable pour les arts visuels

J'aimerais renchérir sur ce que vient d'affirmer ma collègue Anne Bertrand, dont l'organisme auquel elle fait partie (l'ARCA) est également membre de l'AAV. J'ai suivi les délibérations du comité et les témoignages précédents. Bon nombre d'entre eux ont souligné les immenses défis auxquels ils font face dans le nouvel environnement du droit d'auteur en raison de la transformation numérique et de l'augmentation subséquente de la mobilité transfrontalière du contenu. Ces énormes changements ne sont pas étrangers à moi ou à mon propre organisme en ce qui concerne le contenu audiovisuel. Ils menacent la viabilité du modèle existant qui permet d'assurer une rémunération équitable et durable aux créateurs. Mais ce qui ressort pour nous, à l'Alliance pour les arts visuels, c'est que pour les artistes indépendants engagés dans les arts visuels contemporains et les domaines connexes, ce modèle n'était pas viable au départ, même avant les pressions actuelles sur le droit d'auteur.

C'est pourquoi tant d'artistes contemporains comptent sur un éventail de revenus variés pour joindre les deux bouts, comme cela a été démontré à maintes reprises, par exemple dans le rapport de Michael Maranda sur la culture collective que madame Bertrand a cité dans son mémoire. Les redevances d'exposition font certainement partie de ce mélange de revenus pour certains artistes. Mais il en va de même pour les autres revenus liés à la pratique de l'artiste, comme les ventes, l'enseignement ou d'autres emplois liés aux arts. Il en va de même pour les microentreprises, les contrats et les emplois à temps partiel qui ne sont pas directement liés à leur carrière artistique. C'est ma propre expérience et l'expérience de nombreux artistes professionnels dans ce domaine, qu'ils soient émergents, en milieu de carrière ou même souvent établis ou âgés.

La solution ne se limite pas au droit d'auteur

À l'Alliance pour les arts visuels, nous croyons que les solutions au problème de la rémunération des artistes professionnels et des créateurs de contenu, même si elles sont certainement touchées par les changements dans le paysage du droit d'auteur, ne peuvent être résolues exclusivement par des modifications à la législation sur le droit d'auteur. Il faut mettre en œuvre un ensemble de mesures plus globales afin de s'attaquer efficacement à la précarité socioéconomique persistante des artistes indépendants et professionnels de notre pays.

Je comprends qu'il y a deux comités qui se penchent en parallèle sur cette évaluation de la *Loi sur le droit d'auteur*. Et je comprends qu'ici au Comité permanent sur le patrimoine, la lentille que vous privilégiez est celle du bien-être des artistes et créateurs canadiens. Ainsi, l'Alliance pour les arts visuels est sûre que l'approche holistique que nous préconisons, qui passe certainement par l'examen de la *Loi sur le droit d'auteur*, mais qui ne se limite pas à ça, trouvera écho chez les membres de ce comité.

Conditions socioéconomiques des artistes

C'est l'esprit même de l'extrait cité par madame Bertrand à l'instant, à savoir qu'il faut assurer la sécurité sociale et économique des créateurs eux-mêmes, qui sont après tout le point de départ de la chaîne créative et donc l'élément-clé de toute l'industrie culturelle.

La plupart des artistes indépendants en arts visuels, arts médiatiques et métiers d'art ont le statut de travailleurs autonomes. Ils gèrent leurs affaires comme n'importe quel autre propriétaire de petite entreprise. En revanche, vu l'instabilité des sources de revenus, il y a des fluctuations majeures d'année en année dans ces revenus, des années fastes succédant à des années de pertes significatives. Alors que *Loi sur l'impôt fixe* comme critère déterminant pour l'exploitation d'une entreprise, « l'attente raisonnable de bénéfice », il faut reconnaître que pour les artistes, cette attente peut mettre de nombreuses années à se réaliser, et le jour où ce bénéfice arrive, il ne s'installe pas forcément pour toujours.

Je signale que nous avons eu des discussions avec vos collègues du ministère du Revenu national à la suite de l'affaire Steve Higgins, au printemps dernier, au sujet de l'importance d'appliquer correctement et équitablement la *Loi de l'impôt sur le revenu* aux artistes indépendants.

La nécessité d'une prévision stratégique et d'une politique fondée sur des données probantes

La cartographie actuelle de la rémunération des artistes et le contexte socioéconomique plus large des artistes sont incomplets. Un rapport de Guy Bellavance de l'INRS, commandé par notre Alliance en 2011, faisait état d'un éventail de lacunes et d'angles morts et recommandait une voie claire pour les combler au moyen d'un processus de prévision stratégique qui nous permettrait de mesurer, d'analyser et de suivre l'évolution d'un ensemble complet de données et de tendances à long terme. Les outils statistiques en place, comme le compte satellite de la culture, ne permettent pas de bien comprendre la rémunération des artistes et leur situation socioéconomique. Comme madame Bertrand l'a souligné, même le système de données sur les arts au Canada (CADAC), mis sur pied par des bailleurs de fonds de l'art public partout au pays, ne peut faire la différence entre les redevances et les autres formes de paiement aux artistes.

2) Recommandations concernant les modèles de rémunération des artistes

Première recommandation

Que le Comité permanent du patrimoine canadien travaille de concert avec le ministère du Revenu national pour faire en sorte que la *Loi de l'impôt sur le revenu* soit interprétée d'une façon qui soit conforme aux réalités des artistes indépendants. En plus de fournir de meilleures garanties que la loi actuelle d'une manière correcte et appropriée, d'autres mesures d'allègement fiscal comme l'étalement du revenu seraient à examiner plus à fond.

Deuxième recommandation concernant les modèles de rémunération des artistes

Que le Comité permanent du patrimoine canadien se dote des outils appropriés pour mesurer et surveiller les conditions socioéconomiques des artistes professionnels.

Nous appuyons donc la recommandation de l'ARCA qui préconise des outils statistiques qui relèvent le défi de la surveillance et de l'analyse du paysage des arts visuels au Canada, des outils qui visent explicitement la compréhension et l'amélioration des conditions socioéconomiques des artistes et des travailleurs culturels. Nous croyons que Patrimoine canadien et Statistique Canada ont un rôle central à jouer dans ce travail et devraient préconiser à court terme la formation d'un groupe de travail au sein duquel l'Alliance pour les arts visuels pourrait également jouer un rôle.

3) Réponses écrites aux questions posées par les membres du Comité le 30 octobre

M. Gordie Hogg (Surrey-Sud—White Rock, Lib.):

Y a-t-il d'autres pratiques que nous pourrions apprendre d'autres pays, d'autres régions du monde, et qui nous aideraient à régler ce problème? Où peut-on trouver des pratiques exemplaires et quelles sont-elles?

Les membres de l'AAV notent deux modèles novateurs en usage au Royaume-Uni, le programme Own Art, qui offre des prêts sans intérêt à court terme comme incitatif pour les acheteurs d'œuvres d'art : <http://www.ownart.org.uk/what-is-own-art/>. Un autre modèle, appelé Fonds des arts, aide les musées à acquérir des œuvres d'art : <https://www.artfund.org>.

Autres politiques d'intérêt des administrations internationales :

- La Norwegian Visual Arts Association (NBK) administre un système qui offre des salaires de base à long terme (de trois à cinq ans, renouvelables) aux artistes qui travaillent. Les subventions à long terme sont accordées selon un processus d'arbitrage rigoureux. Ce programme est financé par les revenus du droit de revente des artistes, qui est mis en œuvre en Norvège. La NBK a stratégiquement ciblé ces fonds pour combler les lacunes en matière d'équité dans l'économie des arts visuels, par exemple en créant un programme dédié aux artistes âgés.
- Des mesures d'allégement fiscal, comme l'exonération de l'impôt sur les gains en capital sur les produits de la vente d'œuvres d'art si les profits sont réinvestis dans le milieu des arts.
- Une pratique exemplaire clé concerne la juste rémunération des artistes pour l'exposition de leurs œuvres. Les associations d'arts visuels du monde entier, y compris au Canada, ont préconisé avec succès le paiement de frais minimaux standard pour les artistes qui exposent des œuvres dans les galeries et les musées. Par conséquent, le principe de la rémunération équitable des artistes pour l'utilisation de leurs œuvres fait l'objet d'un large consensus dans le secteur des arts visuels au Canada, bien qu'il reste encore beaucoup à faire pour assurer une plus grande conformité et augmenter les taux minimaux recommandés.
- Une politique de revenu de base universel (RBU), qui est mise à l'essai dans de nombreux pays du monde, représente une autre voie possible pour améliorer les conditions socioéconomiques des artistes professionnels.

M. Pierre Nantel (Longueuil—Saint-Hubert, NPD) :

Pourriez-vous nous résumer les enjeux liés aux droits d'auteur qui se posent dans le domaine des arts numériques? Y a-t-il des droits d'auteur qui sont versés? Y a-t-il du vol de droits d'auteur? Nous connaissons bien le secteur de la musique et savons qu'il y a du piratage de films et autres choses de ce genre, mais de votre côté, quel est le principal enjeu?

Le phénomène du piratage est certainement présent pour les œuvres à caractère purement numérique, qui sont susceptibles d'être copiées sans autorisation. Il faut rappeler que beaucoup d'œuvres numériques comportent aussi des dimensions matérielles (*hardware*), mais pour les artistes qui produisent en 100 % numérique (par exemple dans le domaine du jeu vidéo), le piratage et la copie illicite sont effectivement des enjeux.

De façon plus générale, considérant que les droits d'auteurs versés dans l'espace numérique sont tellement faméliques, ce n'est pas en s'attaquant au piratage qu'on va rétablir une rémunération décente des créateurs. C'est le modèle même de la distribution en ligne qui pose problème : son fonctionnement économique est structuré de façon à ne jamais pouvoir subvenir aux besoins des créateurs. De plus, les grandes plateformes de VOD et SVOD n'accordent pas aux artistes indépendants canadiens une vitrine de choix, le problème de la découvrabilité est donc empiré plutôt que résolu par les pratiques de ces plateformes.

Dans ce sens, je référerais le Comité au rapport produit par le Conseil québécois des arts numériques (*Pistes de solutions pour un plan numérique culturel porteur*, 2015) qui recommande une réorganisation en profondeur du modèle de droit d'auteur dans le contexte numérique, adoptant notamment des modèles ouverts de gestion des droits d'auteurs et des modes novateurs de rémunération des créateurs de contenu en ligne.

<http://www.cqam.org/files/pdf/plan-culturel-num.pdf>

Je vais intervenir ici. Tous les enjeux de piratage sur le Web sont donc les mêmes et vous concernent tout autant que les autres œuvres d'autres formats, d'autres disciplines. Par contre, vous venez de parler de l'effet que cela peut avoir sur la transaction espérée par l'artiste.

Quelle est cette transaction? À qui et comment vendez-vous vos œuvres?

Le marché de l'art numérique est un marché émergent au Canada. Chaque artiste a tendance à travailler à sa façon. Il y a de nombreux obstacles à l'acquisition d'œuvres d'art fondées sur la technologie. Il peut s'agir de problèmes de perception et d'attitude, de problèmes de longévité technologique ou de problèmes purement logistiques. L'une des raisons pour lesquelles l'Alliance pour les arts visuels préconise si fortement une stratégie globale de mesure et d'analyse est de mieux suivre ces transactions et interactions au fur et à mesure qu'elles évoluent, afin d'élaborer une politique appropriée qui permettra de comprendre et de surmonter les défis du marché de l'art et de contribuer à son développement.

M. Randy Boissonnault (Edmonton-Centre, Lib.):

J'aimerais que M. Madan, de l'Alliance pour les arts visuels, et Mme Bertrand me parlent du lien entre de meilleures données et de meilleurs revenus pour les artistes.

C'est la première fois qu'on entend dire que ce comité doit établir un partenariat avec Statistique Canada, ou avec Statistique Canada et le gouvernement, pour recueillir de meilleures données socioéconomiques afin de remettre plus d'argent entre les mains des artistes.

Tous les gouvernements, qu'ils soient conservateurs, libéraux ou autres, utilisent parfois l'argument des données comme stratégie défensive parce qu'ils ne veulent pas bouger : « Si vous obtenez de meilleures données, nous pouvons peut-être faire quelque chose, mais sans les données, nous ne pouvons rien faire. Nos mains sont liées. »

Bien sûr, nous sommes conscients du réflexe de commander des études comme tactique de temporisation qui peut détourner ou dissuader des actions concrètes. Toutefois, ce n'est pas du tout ce que propose l'Alliance pour les arts visuels.

Ce que nous envisageons, ce n'est pas une étude ponctuelle, mais plutôt l'élaboration d'un ensemble intégré d'outils de surveillance qui permettra d'avoir une vue d'ensemble complète et globale des arts visuels et des secteurs connexes à long terme. Cela créera les conditions qui permettront à tous les intervenants qui participent à l'écosystème des arts visuels de maintenir une analyse stratégique continue (« veille stratégique »), de suivre la santé et l'évolution du secteur et de façonner leurs interventions en fonction des meilleures données et analyses possibles.

Considérant que :

Je vous conseille de travailler avec les communautés minoritaires. Nous savons que les communautés minoritaires sont surreprésentées dans le milieu des arts. Les gens de couleur, les LGBTQ2, les Autochtones, les femmes, les francophones de l'Ouest, les anglophones du Québec — constatent que les communautés minoritaires sont surreprésentées parmi les artistes et veillent à ce que ce soit aussi une façon de faire connaître leurs histoires, au moyen des données. [TRADUCTION]

Cela vous donnera un argument très solide.

[ANGLAIS]

Cette mesure est-elle prévue dans votre plan?

Absolument, le fait de mettre de l'avant et de centrer les expériences des communautés minoritaires et marginalisées fait partie des nombreux résultats positifs qu'une analyse systémique intégrée du secteur des arts visuels permettrait d'obtenir.

Monsieur Madan, vous avez présenté un argument très intéressant en disant que vous vouliez que l'ARC applique mieux les règles. Pourriez-vous inclure cela dans votre mémoire? Que voulez-vous dire, et avez-vous des exemples de cas où les règles n'ont pas été appliquées, ce qui a défavorisé vos membres? Cela nous aiderait à comprendre.

Pouvez-vous nous donner un exemple de la façon dont le fait de ne pas appliquer correctement les règles a eu un effet sur vos membres?

Les membres de l'Alliance pour les arts visuels, ainsi que nos collègues représentant d'autres disciplines artistiques, ont clairement entendu de nos membres que l'ARC réévalue et vérifie de plus en plus les artistes au cours des quatre dernières années. Notamment, de nombreuses déclarations de revenus des artistes sont réévaluées lorsqu'ils demandent des subventions ou des prix pour des projets du Conseil des arts du Canada. Le montant de la subvention reçue est d'abord inscrit à la case 105 sur un formulaire T4A. Cependant, le fait de déclarer le revenu d'une subvention à la case 105 équivaut à des [subventions de projet d'artiste](#) et à des [bourses d'études](#) et ne facilite pas la déclaration des revenus et des dépenses liées à des projets de subvention (ce qui aide à établir qu'un artiste participe à une pratique professionnelle, comme l'indique l'article 5 du bulletin d'interprétation [IT504R2](#), à l'intention des artistes en arts visuels et écrivains, ou [IT-525R](#), ou l'article 7 de l'IT-525R à l'intention des artistes de la scène). Les artistes professionnels ont plus tendance à déclarer des revenus de subvention sur un rendement professionnel ou commercial, où les revenus et les dépenses sont plus explicitement détaillés.

Bien que l'ARC ait confirmé qu'elle ne cible pas particulièrement les artistes pour une évaluation de vérification, nous croyons que cela se produit plus souvent dernièrement en raison de la confusion dans la façon dont les subventions sont déclarées par le Conseil des arts du Canada et interprétées par l'ARC. Nous tenons à préciser que les subventions de projet du Conseil des arts font partie du revenu d'entreprise d'un artiste et qu'en recevant une subvention, elles répondent déjà aux exigences du Conseil en matière de statut d'[artiste professionnel](#). L'utilisation de la case 105 pour déclarer les revenus provenant des subventions semble entraîner une augmentation des réévaluations qui constituent une utilisation inutile des ressources des deux côtés. Il est important que les artistes déduisent les dépenses connexes comme toute autre entreprise le ferait, et nous recommandons que les procédures de l'ARC soient revues afin de mieux s'harmoniser avec les réalités des artistes professionnels contemporains qui ont accès à un financement public¹.

Hon. Steven Blaney (Bellechasse—Les Etchemins—Lévis, PCC):

Ce dont on se rend compte, c'est qu'il y a deux avenues. Vous aimeriez qu'il y ait des études. Si vous le souhaitez, vous pouvez répondre par écrit à mes commentaires.

Monsieur Madan et madame Bertrand, vous avez exprimé le souhait que nous recueillions des données statistiques en vue de soutenir les artistes. D'un autre côté, ils produisent des œuvres, et ce sont elles qui créent de la richesse.

Le gouvernement doit-il soutenir l'artiste ou mettre en place des mesures qui vont créer de la valeur pour les œuvres, qui elles, vont faire vivre l'artiste? C'est le point que je voulais apporter. Si vous souhaitez commenter cela, je l'apprécierais.

Dans le cadre de l'étude statistique, il faudrait peut-être tenir compte de ces revenus, d'où ils viennent et de la façon dont on peut les augmenter. C'est l'œuf et la poule.

La principale conclusion du rapport, qui présente le plan directeur de la recommandation de l'AAV :

¹ Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter une note d'information récente à ce sujet, publiée par la Coalition canadienne des arts <http://www.canadianartscoalition.com/artist-taxation-briefing-note/>

Les instructions de l'ARC concernant les subventions pour un projet d'artiste se trouvent à l'adresse suivante :

<https://www.canada.ca/en/revenue-agency/services/tax/individuals/topics/about-your-tax-return/tax-return/completing-a-tax-return/personal-income/line-130-other-income/artists-project-grant.html>

Les instructions de l'ARC concernant les bourses d'études se trouvent à l'adresse suivante : <https://www.canada.ca/en/revenue-agency/services/tax/individuals/topics/about-your-tax-return/tax-return/completing-a-tax-return/personal-income/line-130-other-income/line-130-scholarships-fellowships-bursaries-study-grants-artists-project-grants-awards.html> Bulletins d'interprétation pertinents :

IT504R2, à l'intention des artistes en arts visuels et des écrivains - <https://www.canada.ca/en/revenue-agency/services/forms-publications/publications/it504r2-consolid/archived-visual-artists-writers.html>

IT525R, à l'intention des artistes de la scène - <https://www.canada.ca/en/revenue-agency/services/forms-publications/publications/it525r-consolid/archived-performing-artists.html>

(Le secteur des arts visuels au Canada : synthèse et analyse critique de la documentation récente, Guy Bellavance, INRS, avril 2011), est qu'on ne peut pas séparer les œuvres d'art des artistes qui les produisent, ni du système global qui contribue à soutenir ces artistes. Comme l'indique la recherche de Bellavance, ce système de soutien est composé de cinq mécanismes distincts mais reliés : 1) les établissements d'enseignement qui offrent une formation et une éducation professionnelles dans le domaine des arts; 2) les conseils des arts publics et autres organismes subventionnaires qui soutiennent les artistes et les organismes artistiques; les musées, qui recueillent et exposent des œuvres d'art canadiennes; 4) le marché de l'art, un mécanisme de vente d'œuvres d'art; et 5) les groupes professionnels et les associations sectorielles. Chacun de ces mécanismes a un rôle à jouer pour assurer la santé de l'ensemble du système.

L'honorable Steven Blaney a tout à fait raison de dire que c'est grâce aux œuvres qu'ils créent que les artistes apportent de la valeur à l'économie. Toutefois, pour que cette valeur soit actualisée, chacun des mécanismes constitutifs doit fonctionner; par exemple, les musées doivent être en mesure d'exposer des œuvres ou de faire des acquisitions, il faut qu'un marché de l'art dynamique soit en place, que des groupes et des associations professionnels renouvellent le discours sur l'art contemporain par l'encadrement et la conservation, la rédaction et la publication, et que les artistes puissent avoir accès à du soutien pour la formation, la recherche et le développement de carrière à toutes les étapes. Une analyse continue de tous ces facteurs et de leurs interactions permettra au gouvernement de mieux étudier le fonctionnement du système et de faire des interventions appropriées fondées sur des données probantes pour appuyer et améliorer les conditions socioéconomiques des artistes.

Comme il est mentionné dans la section des recommandations ci-dessus, les membres de l'Alliance pour les arts visuels pourraient jouer un rôle important en guidant la surveillance stratégique continue proposée. Étant donné que notre Alliance réunit des intervenants de nombreuses composantes de la structure de soutien aux arts visuels (éducateurs en arts, musées, marchands d'art, groupes professionnels et associations sectorielles), l'AAV est très bien placée pour offrir des connaissances spécialisées et des conseils pour éclairer ce travail.